

BULLETIN BIMESTRIEL

DE L'A.D.I.R.

Voix et Visages

ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENNES DÉPORTÉES ET INTERNÉES DE LA RÉSISTANCE - 24, AV. DUQUESNE, PARIS 7^e - 01 53 69 00 25

« Nous sommes toujours en éveil, comme des veilleurs dans la nuit... Nous guettons les espérances mais aussi les menaces. »

Geneviève de Gaulle Anthonioz
citez par Caroline Glorion
(Plon 1997)

Turbulences et tensions dans notre monde



En ces temps d'inquiétudes, de menaces diffuses qui obscurcissent l'avenir de l'humanité, nous sommes profondément émués par le spectacle des désordres souvent dramatiques qui secouent le monde et angoissent notre pays.

Si, sensibles aux multiples détresses qui favorisent des revendications justifiées, nous comprenons les transformations nécessaires de notre société, nous ne pouvons approuver que la violence puisse détruire les valeurs essentielles dont nous avons hérité et que nous avons défendues dans des circonstances dangereuses.

Nous étions alors persuadées que le courage quotidien et l'espoir qui permet de surmonter toutes les difficultés nous aidait à franchir de nombreux obstacles.

Cette conviction, une des raisons de notre engagement, n'est-elle pas certitude encore aujourd'hui ?

Jacqueline Fleury



Inauguration du nom du collège de Cluses « Collège Geneviève Anthonioz de Gaulle »

Depuis le 10 mai 2003 un très beau collège de Haute-Savoie porte le nom de Geneviève et c'est avec émotion que quelques-unes d'entre nous ont pu assister, auprès de ses enfants et petits-enfants, à cette inauguration.

La cérémonie avait été préparée minutieusement depuis plusieurs mois par le Principal, par plusieurs professeurs et tout le personnel de l'établissement et naturellement avec le concours de très nombreux élèves. Ceux-ci ont évoqué avec ferveur et enthousiasme les divers épisodes de la vie de celle qu'ils considèrent comme leur marraine et pour, à travers des poèmes, des chants, des lectures, lui rendre un très bel hommage.

Je laisse Noëlla faire un récit plus complet d'une rencontre remarquable au cours de laquelle j'ai ressenti combien notre

chère compagne était présente dans les coeurs de tous les participants.

Nous sommes fières qu'en France désormais un collège porte le nom « Geneviève Anthonioz de Gaulle » et nous remercions le principal M. Bonazzi, d'avoir fait un tel choix pour son établissement et de faire découvrir ainsi à de très nombreux jeunes ce qu'est : « Le secret de l'espérance ».

Jacqueline Fleury



Nous sommes là, quelques-unes de l'ADIR, venues de Haute-Savoie, de Genève, de Paris dont Jacqueline Fleury qui a courageusement accepté de reprendre le flambeau, permettant ainsi à l'ADIR quelques années de survie. →

4 P. 4648

Les honneurs, Geneviève en a reçus toute sa vie et combien mérités ! Les honneurs perdurent à son égard mais elle n'est plus ; devenue mémoire et exemple après avoir été vivante et si chère à nos côtés... Cette idée assombrit pour nous le début d'une journée qui lui est consacrée si bien que je pourrai dire au moment où il me sera demandé de parler que « nous nous sentons à la fois attristées et réconfortées ».

Réconfortées par l'accueil si chaleureux du principal, M. Bonazzi, des professeurs avec lesquels nous avons eu des échanges intéressants, avec des élèves, et par la teneur de toute la cérémonie en mémoire de notre chère Geneviève.

Réconfortées par les discours d'ouverture que nous entendons dans la cour dominée par une montagne si chère à Geneviève : Le Reposoir.

M. Bonazzi prend la parole en premier. Geneviève représente pour lui *la résistance à toute oppression, la résistance contre l'inacceptable, le combat pour la dignité, un engagement quotidien et de tous les temps*. Il annonce l'apposition sur un mur du collège d'une plaque rappelant le dernier livre de Geneviève : *Le secret de l'espérance*.

Isabelle Anthonioz Gaggini lui succède. Des larmes dans la voix elle exprime la reconnaissance de ses proches pour

l'hommage rendu à leur mère et leur attachement à la Haute-Savoie, berceau de la famille du côté paternel et se dit émue de se trouver devant Le Reposoir au sommet duquel Geneviève aimait tant venir se reposer et se ressourcer.

Le micro est alors donné à la fille d'Isabelle, **Paulina**, qui lit un passage de sa bonne-maman dans *Le secret de l'Espérance* manifestant sa foi en l'Homme : « ... elle est fondée sur le fait que j'ai connu le pire dans l'homme mais que j'ai connu aussi tant de choses nobles et grandes. C'est pourquoi je pense que l'être humain peut également être une merveille de grandeur et de générosité. »

M. Jean-Claude Léger, Maire de Cluses s'adresse aux élèves. A propos du nouveau nom de leur établissement il insiste : *Soyez fiers de ce nom. Il représente les valeurs qui transcendent le temps. Sachez chaque jour durant le mériter.*

M. Francis Defranoux, Inspecteur d'académie, à son tour insistera : *Le destin de ce collège ne peut être dissocié de ce nom, symbole d'un engagement quotidien d'une femme. L'établissement prend en compte ces valeurs : le respect des diversités sociales et culturelles.*

Les discours terminés, un programme varié nous attend dans l'auditorium, dont l'essentiel seront la vie et le parcours de

Geneviève vus à travers des films (celui d'Isabelle dans lequel figure aussi Germaine Tillion, celui de Michel sur « l'engagement »), alternés avec des extraits de *La traversée de la nuit* lus par les élèves, des chants.

Deux témoignages souhaités par la famille s'intercaleront au milieu du programme. Celui de Jean-Michel Defromont, responsable de ATD-Quart-Monde, puis j'évoque Geneviève à Ravensbrück.

Parmi les différentes productions de ce spectacle je serai particulièrement intéressée et émue par la lecture des haïkus, petits poèmes japonais, conçus et lus par des élèves de 6^e, manifestant la fraternité et la connaissance de l'universalité de la culture :

*Un même collège
Une palette de couleurs
Tous amis.*

Le repas en commun nous fera profiter quelques instants encore de la présence des enfants et petits-enfants de Geneviève. Vient l'heure du départ. Embrassades émues. Nous nous séparons avec l'impression d'avoir vécu là un moment fort, avec l'espoir que ces jeunes placés sous l'égide de Geneviève et que l'on sent déjà imprégnés de ses nobles idées, sauront à son exemple travailler à l'édification d'un monde plus fraternel.

Noëlla Rouget

Assemblée générale du 21 mars 2003 (suite)

par Philippe Mezzasalma

Quelques éléments concernant la répression des Résistantes par les nazis

Michèle Agniel nous présentait la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (B.D.I.C.) à l'occasion de son 80^e anniversaire (V.V. n° 257), puis Philippe Mezzasalma nous livrait les résultats de ses premiers travaux : « L'A.D.I.R. vue à travers ses Archives » suite à leur dépôt à la B.D.I.C. décidé en mars 2000 et réalisé en juin 2000 (V.V. n° 277).

Leur exploitation est magistralement exposée dans la communication dont nous avons bénéficié lors de notre dernière assemblée générale et nous découvrons avec surprise que, pendant quelques temps – trop peu ! – nous avons été protégées par la misogynie de l'Occupant !

La BDIC continue sa collaboration avec l'ADIR, en intégrant dans ses fonds les témoignages ou documents que ses membres font parvenir à sa présidente : Jacqueline Fleury. L'inventaire des archives de l'Association est depuis le mois de mars consultable sur le site internet de la BDIC (www.bdic.fr). Enfin la BDIC a terminé le microfilmage des 20 premiers cartons. Cette action de sauvegarde continuera bien sûr au fil des dépôts. Par ailleurs, les archives de l'ADIR ont été

signalées au Catalogue Collectif de France (CCF), dressé en partenariat par la Bibliothèque Nationale de France, les grands établissements et les bibliothèques universitaires. Les archives de l'Association sont ainsi très bien signalées à l'attention du public. D'autre part, le numéro de mars 2003 de la revue *Matériaux pour l'Histoire de notre temps* publie l'article que j'ai consacré à l'ADIR, ainsi qu'un article présentant les fonds concernant la participation des femmes dans la Résistance, une

page complète décrivant les archives et leur intérêt historique. Enfin signalons que la BDIC continue, par mon intermédiaire, d'interviewer des membres de l'Association, les cassettes étant déposées à la bibliothèque. D'autre part, nous avons eu le plaisir de recevoir les quarante heures de tournage du film de Maïa Weschler, *Sisters in Résistance*, consacré à Germaine Tillion, Geneviève Anthonioz de Gaulle, Jacqueline Péry d'Alincourt et Anise Postel-Vinay. →

Pour ma part après avoir eu l'honneur de diriger ces différents travaux, j'ai découvert avec une certaine surprise que j'étais le premier chercheur à m'inscrire en thèse de doctorat d'Histoire sur le sujet de la déportation des résistantes de France. Il aura en effet fallu attendre 2002 pour qu'une recherche universitaire s'engage sur les pistes tracées par les travaux fondamentaux de Germaine Tillion concernant la déportation à Ravensbrück. Pourtant, si les archives de ce camp ont été détruites, en ce qui concerne l'entrée des femmes dans la Résistance, leurs combats menés au sein des mouvements et des réseaux, les arrestations et les internements (et plus rarement, les jugements), et sur le départ pour l'Allemagne, les sources existent et sont depuis longtemps répertoriées.

2001 : Colloque de Berlin

La volonté d'écrire l'histoire des femmes dans la Résistance est en fait récente, ainsi que l'atteste le numéro d'*Autrement* consacré à ce sujet, et la publication ce mois-ci des actes du Colloque de Berlin, tenu en 2001, sur les résistantes françaises. On s'aperçoit enfin de l'importance qualitative et quantitative du rôle joué par les femmes, auxquelles on restitue enfin leur place réelle dans ces événements, place incomparablement plus importante que ce que les historiens avaient bien voulu jusque-là admettre.

Les archives sont très riches à ce propos et je voulais vous en présenter quelques aspects. Les archives du service de renseignement de la SS, le Sicherheitsdienst (SD), conservées aux Archives Nationales et au Centre de Documentation Juive Contemporaine (CDJC) nous apprennent des éléments très intéressants. Ainsi, c'est le SD avec à sa tête Helmut Knochen, et non la Gestapo qui dirige la répression contre la résistance française. La Gestapo, en tant que telle, est chargée d'une partie des arrestations, et surtout des interrogatoires. Fortes de 2 500 hommes, ces unités de répression sont placées sous le commandement militaire allemand dirigé alors par Otto von Stülpnagel. Empreint des stéréotypes des officiers d'origine prussienne, ce dernier ne saurait imaginer que des femmes puissent faire partie des forces combattantes. Aussi, d'authentiques résistantes de la première heure, arrêtées pour insultes aux soldats allemands, ou même pour possession de tracts sont condamnées en 1940, par des tribunaux militaires allemands, à de légères peines de prison, puis relâchées.

Après l'invasion de l'URSS en juin 1941, le Parti Communiste Français rentre avec vigueur dans la Résistance, prônant une politique d'action directe alliant attentats et manifestations. Après la manifestation patriotique des étudiants le 14 juillet 1941 à Paris, le commandement militaire alle-

mand en France (Militärbefehlshaber im Frankreich, MBFF) accentue sa politique de répression avec une brutalité sans précédent en France. Otto von Stülpnagel fait ordonner le 19 septembre 1941 que « *tous les Français mâles qui se trouvent en état d'arrestation pour une activité communiste ou anarchiste, auprès des services français ou qui s'y trouveront à l'avenir, seraient désormais considérés comme détenus sous le contrôle allemand* ». Cet ordre, qui constitue le **30 septembre 1941** ce que l'on appellera désormais le « **code des otages** », exclut donc à ce moment de ces mesures extrêmes les centaines de femmes déjà internées pour des motifs politiques. Obnubilées par ce qu'elles appellent le « *judéobolchevisme* », qu'elles estiment être une expression politique du judaïsme vertébrant toute la résistance anti-nazie, les autorités d'occupation allemandes en France, et en particulier les militaires, ne semblent pas à ce moment avoir pris la mesure du rôle des femmes dans la Résistance. Pour ces aristocrates prussiens ral-

population. Stülpnagel considère que ces méthodes « à la polonaise » (1) ne peuvent être appliquées en France, qu'il faut trouver des solutions plus adaptées. On peut ainsi penser que ses plaintes répétées à Berlin ont joué un rôle dans la promulgation le 16 septembre 1941 de la sinistre procédure *Nacht und Nebel* ou *NN*, censée faire régner la terreur en faisant disparaître sans laisser de trace certains suspects.

Un tournant majeur s'amorce au début du mois de **décembre 1941** dont on peut se demander s'il n'est pas dû à ce que les autorités allemandes en France savait du programme de déportation des juifs vers l'Est de l'Europe. En effet, des traces subsistent d'un ordre de Werner Best (2), en date du 5/12/41, « (...) concernant le choix des personnes devant être prises en considération pour la déportation à l'est. » De plus, on sait par le livre de Barbara Lambauer (3) qu'Otto Abetz, ambassadeur d'Allemagne en France, aurait rencontré Himmler vers la fin de l'automne. Au cours de cet entretien,



Philippe Mezzasalma passionné, pendant sa communication passionnante.

liés au nazisme par nécessité, il est inconcevable que des femmes puissent participer activement à une structure de combat contre une armée régulière. S'ils considèrent la France comme une nation défaite, et comme une puissance déchue, leurs *a priori* raciaux évidents (l'état-major est farouchement antisémite) ne les entraîne toutefois pas à considérer, à l'instar du SD, que le déclin français tient au métissage racial, que les Français sont une race latine en pleine déchéance, la participation des femmes à la Résistance en étant en fait une manifestation. Cette vision, déjà en cours dans les milieux de la SS en France, ne semble devenir une matrice idéologique qu'en 1942.

Les historiens ont relevé que la politique de fusillades d'otages juifs et communistes suivant les attentats du métro Barbès n'a pas l'effet escompté par les Allemands : loin de terroriser la population, ces mesures exaspèrent des parties croissantes de la

ce dernier a révélé que la déportation des juifs allemands vers la Pologne par convois de trains avait commencé, et qu'elle serait suivie de la déportation des juifs de tous les pays occupés, dont la France. Il est ainsi probable que Abetz en ait parlé à Stülpnagel lors de l'une de leurs réunions régulières pour cadrer la politique allemande en France, car le 14 décembre, un avis du MBF indique que par « *mesure d'expiation* », un « *grand nombre d'éléments* »

(1) En référence à la politique nazie d'élimination des élites polonaises à la suite de la conquête de la Pologne en 1939. Cf. télex de Stülpnagel à Berlin, 24/10/41.

(2) Haut responsable nazi, et chef de l'administration militaire en France. A ce titre, très impliqué dans la répression entre 1940 et 1942. Voir Ahlrich Meyer, *L'occupation allemande en France*, Toulouse, Privat, 2002.

(3) Barbara Lambauer, *Otto Abetz*, Paris, Fayard, 2001.

criminels judéo-bolcheviks seront déportés pour les travaux forcés à l'est ». Le même avis laisse par ailleurs entendre qu'en cas de nouveaux attentats d'autres déportations de grande envergure seraient prévues. Stülpnagel avait par ailleurs fait part à Berlin dès le 5 décembre de sa décision de déporter 1 000 juifs et 500 communistes comme mesure de représailles, transformée à la demande de Berlin en « *convoi de 1 000 juifs* » (4). Ce premier convoi devait partir vers l'Allemagne dès janvier 1942. Ainsi, il est possible que le MBF ait eu vent du plan de déportation des juifs, et décidé de s'en servir également comme mesure de représailles contre la Résistance, afin de se sortir d'une situation qui devenait extrêmement difficile à gérer. En ce sens, le MBF aurait raccroché la répression politique aux persécutions raciales.

Des femmes par wagons de voyageurs...

C'est ensuite au SD, et à son chef Helmut Knochen, qu'est confiée la tâche de l'organiser. Pour des raisons logistiques, le premier convoi ne part donc que le **27 mars 1942**, avec à son bord uniquement des internés juifs. Les premiers convois de politiques sont à dater environ de cette époque, dont quelques femmes par wagons de voyageurs. Il sont formés par le même service du SD qui s'occupe de l'organisation matérielle des convois de juifs. Il est avéré en tout cas que toutes les listes sont préalablement soumises à la signature de Knochen. C'est en effet le **10 avril 1942** que paraît une circulaire stipulant que « *Le Führer a ordonné qu'à l'avenir pour chaque attentat, mis à part l'exécution d'un nombre approprié de personnes, 500 communistes et Juifs seront donnés au Reichsführer SS et chef de la police allemande afin d'être déportés à l'est. Des éléments associaux pourront également être déportés car selon l'expérience acquise, en règle générale, ils sont communistes.* » (5)

La SS devient responsable de la répression

En mai 1942, Otto von Stülpnagel est remplacé par son cousin Heinrich. La direction de la répression passe alors effectivement aux mains de la SS. Heydrich nomme ainsi Karl Oberg chef de toutes les polices allemandes en France. Peu politique, celui-ci ne fera en fait, comme on le verra à son procès en 1954 (6), qu'avaliser les propositions et les rapports de Knochen, véritable cerveau de la politique de répression. Quoique docteur en littérature anglaise et d'un abord affable, ce dernier est également un fanatique, obsédé par l'influence « judéo-bolchevique ». Toutefois, il semble un des rares responsables

nazis à cerner la réalité de la Résistance, qu'il ne réduit pas comme ses collègues, aux seuls militants communistes. Il est aussi probablement un des premiers à se rendre compte de l'importance du rôle des femmes dans la Résistance, et les considèrera, sinon comme des combattantes, du moins comme des ennemis. Cet élément est attesté par le témoignage de René Bousquet au procès de Knochen en 1954, mais surtout par des documents d'archives.

Les « interrogatoires renforcés » appliqués aux femmes

Ainsi, le **10 juin 1942**, une note d'Himmler transmise par la direction du RSHA à tous les services de la SIPO-SD concerne la réglementation de ce que les nazis nomment les « *interrogatoires renforcés* », c'est-à-dire l'usage de la torture. Himmler déclare qu'elle peut être officiellement appliquée aux femmes rentrant dans les catégories suivantes : « (...) communistes, marxistes, témoins de Jéhovah, agents de liaison, saboteurs, terroristes résistants [sic], réfractaires polonais ou russes », si l'on constate que la détenue « (...) a connaissance de renseignements importants concernant l'ennemi ou concernant des liaisons ou des plans, et qu'elle se refuse à les communiquer ». On le sait, au RSHA, ce type de directives générales de Heydrich ou Himmler survient toujours après un ou des rapports de services locaux de la Gestapo, afin de donner une couverture juridique à des pratiques déjà en cours préalablement. (Au-delà d'un cynisme effarant, on retrouve là l'obsession des nazis de donner un caractère légal à leurs atrocités.) Si la référence aux Polonais et aux Russes indique des demandes provenant du front est, les autres mentions peuvent laisser à supposer des demandes émanant de France ou du Bénélux.

Cette hypothèse semble étayée par un document des services centraux de la Gestapo à Berlin, en date du **9 juillet 1942**. Ce document est une réponse à une lettre de Karl Oberg, envoyée le 7 juillet. Signe révélateur, c'est à Helmut Knochen qu'est envoyée cette réponse. On y apprend que le 7 juillet, Oberg a demandé au service de la Gestapo s'occupant de la répression des partis de gauche (IVD) s'il peut faire déporter des femmes de France en Allemagne, et dans quel camp les envoyer. La réponse est édifiante : on lui indique que « *les personnes de sexe féminin (weiblichen personen) peuvent être transférées au camp de Ravensbrück, en annonçant à temps leur nombre et la date exacte de leur arrivée.* » (7) Dès le 10 juillet, soit le lendemain de la réception de la réponse par télex, et suite semble-t-il à un ordre d'Himmler, Oberg annonce des représailles contre les membres des familles des résistants, c'est-à-dire une **politique d'otages**. Cela ne semble pas résoudre son problème, à savoir celui des centaines de

femmes déjà internées pour raisons politiques : c'est de celles-ci qu'il souhaitait se débarrasser, et pas d'otages à venir. Néanmoins, il est évident que l'on peut dater la prise de décision de déporter les résistantes du début du mois de juillet 1942.

Cette impression est renforcée par la parution le **16 juillet** dans le *Pariser Zeitung* d'un ordre d'Heinrich von Stülpnagel, nouveau commandant en chef des forces armées, établissant que « *Les proches parents masculins, beaux-frères et cousins de fauteurs de troubles, au-dessus de l'âge de 18 ans, seront fusillés. Toutes les femmes parentes au même degré seront condamnées aux travaux forcés.* » (8) Ce dernier terme, dans le langage des nazis, signifie l'envoi en camps de concentration. La criminalisation de simples otages nous permet par déduction de deviner le traitement des résistantes, même si elles ne sont jamais mentionnées : la déportation en Allemagne. C'est bien en effet parce qu'on a décidé de les déporter, que par extension, on déporte les otages, et non pas l'inverse. On peut être surpris toutefois de ne relever aucune mention concernant les résistantes, comme s'il paraissait plus simple aux nazis de déclarer publiquement qu'ils s'en prenaient aux familles de résistants plutôt que de reconnaître qu'ils faisaient la guerre aux femmes, ou plutôt reconnaître que la Résistance n'était pas l'affaire d'une minorité isolée d'activistes, mais s'implantait au contraire dans toutes les strates de la société, indépendamment de la profession, de l'âge ou du sexe. Il est probable enfin que les nazis aient maquillé, aux yeux d'une opinion déjà à vif, la déportation de résistantes en otages, arguant du principe de responsabilité collective, ce qui s'est avéré être une erreur : la population française dans son ensemble a autant refusé ce principe que le fait que les déportés soient assimilés à des terroristes, communistes, étrangers ou métèques. Les nazis croyaient faire peur en déportant ce qu'il pensait être « l'anti-France » ; les Français n'y ont vu que des représailles contre les leurs.

Outre la prise de conscience par les nazis du rôle et de la dangerosité de ces femmes pour leurs intérêts, qui expliquerait que les SS aient décidé de les envoyer à Ravens-

(4) Serge Klarsfeld a effectivement trouvé à ce propos un télex de Müller, le patron de la Gestapo, en date du 24/12/41, in Serge Klarsfeld, *Le calendrier de la persécution des juifs de France*, Paris, Fayard, 2001.

(5) In Ahlrich Meyer, *op. cit.*

(6) On peut consulter les archives de ce procès à la BDIC, F^e réserve 334/80.

(7) Ces documents sont des doubles retrouvés à la Gestapo de Dusseldorf et ont servi de documentation pour le procès de Nuremberg. On peut les consulter au CDJC, sous la cote CCLV-1.

(8) Souligné par l'auteur (Ndrl).

brück à ce moment-là, cette période correspond aussi au moment où le responsable économique de la SS et responsable des camps de concentration, Oswald Pohl, rédige une circulaire, dite aujourd'hui de « l'extermination par le travail », où il enjoint les commandants de camp, en fonction de la conjoncture, de faire travailler les détenus jusqu'à la mort de manière à contribuer à l'effort de guerre. Pohl demande toujours plus de détenus à la Gestapo, et il demande aussi des détenues. Dans une circulaire en date du **16 août 1942** il déclare : « *Avec les cheveux peignés et coupés des femmes, on fabrique des chaussures pour les équipages de sous-marins, et des semelles de feutre pour les employés de la Reichsbahn.* » (9) Certes, cette déclaration survient à un des points culminants de la Shoah, mais on peut penser que cet ordre concerne aussi les politiques, la tonte des cheveux étant un des éléments récurrents des récits et mémoires des rescapées de Ravensbrück. Les résistantes sont donc prises entre la volonté d'Oberg et de Knochen de se débarrasser d'un problème, et le souhait de Pohl d'augmenter sa main-d'œuvre d'esclaves, alors même que depuis juillet 1941, Heydrich lui-même avait interdit les déportations à Ravensbrück à cause d'une épidémie de typhus, ordre réitéré en janvier 1942 par le chef de la Gestapo, Müller. (10) Les déportations de femmes commencent donc par petits groupes (souvent des NN, parfois jugées), expédiées au départ à Ravensbrück par wagons de voyageurs.

La radicalisation de la guerre et les premières défaites nazies, l'intensification de la Résistance, accentuent la répression. Les nazis cherchent de plus en plus à simplifier les procédures, les actions de répression.

Le **16/12/42**, un ordre d'Hitler spécifie que « (...) la troupe est autorisée et tenue d'utiliser dans le combat tout moyen sans restriction également contre les femmes et les enfants, à condition qu'il mène au succès. Les égards de quelque nature qu'ils soient sont un crime contre le peuple allemand et contre le soldat du front ». Cet ordre était d'abord prévu pour le front de l'Est mais il sera introduit en France fin 1943 après ordre du maréchal Speerle, et appliqué réellement en 1944.

De plus, le **19/2/43**, l'Etat-major allemand déclare par arrêté que « l'acte délicieux reproché à l'inculpé dirigé vers la Wehrmacht ne devrait être poursuivi par le Haut Justicier que lorsque la poursuite s'imposait », sinon l'inculpé devait être livré au commando du SD le plus proche, qui déciderait de le remettre aux autorités françaises ou de le faire déporter en Allemagne. C'est une des raisons probable de la mention NN pour des « déliés » qui l'auraient encore reçu six mois avant. L'accélération des procédures et la brutalisation (11) de la répression amène même le remplaçant d'Heydrich, Kaltenbrunner, à demander le 14/4/43 aux antennes locales

de la SIPO-SD de signaler aux tribunaux les décès pendant les interrogatoires, afin d'éviter de perdre du temps.

La SS toute puissante

Après l'évasion de Pierre Georges le 1/6/43, la SS remplace la Wehrmacht au camp de Romainville, et y accueille les femmes sélectionnées par le SD pour être déportées. En 1943 en effet, les déportées sont encore, pour la plupart choisies en fonction de la gravité du « délit », ce qui ne sera plus le cas en 1944. La SS obtient début janvier 1944, le remplacement de Bousquet, qui sent le vent de la guerre tourner et s'inquiète pour son avenir, par Darnand, qui obtient des pouvoirs renforcés concernant le maintien de l'ordre, et qui accèdera à toutes les demandes de la SS. Suite à l'accord Darnand-Oberg commence le grand vidage des prisons, supervisé personnellement par Knochen (on sait par les archives du SD qu'il est physiquement présent à Angers en février). C'est en effet entre janvier et juillet 1944 que la plus grande partie des Françaises déportées ont été envoyées en Allemagne, soit sous la responsabilité directe de Knochen, fait qui ne lui sera pas réellement reproché lors de son procès de 1954. Par contre, il y sera fait mention de son implication dans la visite du Dr Gebbhardt, médecin de Ravensbrück, qui lui demande de venir chercher un confrère français qu'il avait connu avant guerre pour l'aider à soigner la fille du général Giraud, alors déportée en Allemagne. (12) On notera que Knochen est

arrêté pendant la tentative de renversement d'Hitler le 20/7/44, ce qui lui coûtera son poste : il est immédiatement rapatrié vers l'Est. Néanmoins, même sans lui, le système qu'il avait mis au point continue de tourner, puisque les trains partent de Paris jusqu'au 18/8/44, malgré les interventions du Consul de Suède Nordling. Parmi ces derniers trains, on peut noter le convoi du 15/8/44, en pleine débâcle allemande, ayant à son bord près de 600 résistantes, convoi dit des 57000.

Notons enfin que si les nazis n'ont pas tout de suite mesuré l'importance de la participation des femmes à la Résistance, ce ne fut malheureusement pas le cas de la police française. Cet aspect fera l'objet d'un article de la revue *Matériaux* en avril 2004.

P. M.

(9) Equivalent allemand de la SNCF pendant la guerre.

(10) Comme le montre Germaine Tillion, dans son grand livre *Ravensbrück*, il ne s'agissait que d'éviter que les gardiens soient contaminés afin de bloquer une éventuelle épidémie dans la population du Reich.

(11) Pour reprendre le concept britannique actuellement en cours.

(12) Ce médecin arrivera trop tard à la clinique de Gebbhardt à Hohenlychen. Il dira pendant le procès Knochen en 1954 que Gebbhardt a dû le faire venir pour lui faire constater une mort naturelle, et non pas un décès causé par des mauvais traitements. Cet ami d'Himmler était en effet capable d'opérer de la vivisection sur de jeunes Polonaises, mais était soucieux de ne pas froisser les grands de ce monde.

IN MEMORIAM

EMILIE COSSIAUX



Mélie, pour beaucoup d'entre nous, s'est éteinte à Nantes, en février dernier.

Née à Saint-Quentin au début du siècle dernier, notre amie avait vécu une adolescence meurtrie dans une région envahie et ruinée par un occupant qui a eu, durant la guerre 14-18, les mêmes violences, les mêmes exigences que celles que nous connaîtrons durant la seconde guerre mondiale.

Rebelle, malgré sa jeunesse, elle se fait remarquer par des actes de courage contre l'opresseur. Rebelle, elle l'est toujours en 1940 lorsqu'elle s'engage à Paris dans le réseau *Centurie*. Agent de liaison, elle transporte du courrier, des armes, elle aide

des clandestins jusqu'à son arrestation en mars 1944 en présence de ses jeunes enfants. Elle sera conduite à Fresnes et connaîtra les interrogatoires de la rue des Saussaies. C'est de Romainville en août 1944 qu'elle quitte la France dans l'un des derniers convois.

A Ravensbrück, devenue le « Stück » 61117, elle rejoint la baraque 24 où maman et moi faisons sa connaissance. C'est ainsi qu'ensemble nous subissons le choc de ce qu'est la vie dans le camp, puis dans plusieurs commandos au gré de nombreux transports, jusqu'au 13 avril 1945 où nous serons jetées sur les routes d'Allemagne par nos sadiques gardiens. Ils nous contraindront à une marche hallucinante au cours de laquelle nous ne devrons notre survie qu'aux gestes de solidarité des unes et des autres. Toujours combattante, Mélie fit preuve d'une grande force de caractère et nous étonna par son courage.

En Tchécoslovaquie, le 9 mai, nous verrons les premiers éléments de l'Armée Rouge dont les Mongols sèment la terreur. →

Suivra, en zone américaine, une très longue et insupportable attente à Limbach, petite ville transformée en centre de regroupement réservé aux déportées. Nous nous croyions libres, non soumises aux directives américaines qui régissent la vie des habitants, quelle illusion ! N'ayant pas respecté le couvre-feu, une dizaine d'entre nous (compagnes de commandos retrouvées dans le Centre) fut enfermée dans une cellule de la prison sous la garde d'un « Boch ». Ce terme, nous l'employions souvent, Mélie toujours !

Rentrerions-nous un jour ?

En wagon à bestiaux – notre cinquième transport – nous ne retrouvons la France qu'en début juin. Mélie revoit enfin ses deux enfants quittés dans des conditions dramatiques lors de son arrestation et à Paris reprend sa vie familiale mais reste très proche de nous.

Elle adhère à l'A.D.I.R., et apporte une aide efficace à nos Compagnes qui, rue Guynemer, reprennent goût à la vie. Elle sera bouleversée lors de notre départ « obligé » de ce lieu d'accueil si nécessaire aux plus isolées d'entre nous. Elle commentait ce triste départ avec son franc-parler que nous aimions tant et son accent picard qui réapparaissait dans les moments de colère.

Lorsqu'elle ira s'installer à Nantes, auprès de sa fille, toujours fidèle, elle ne manquera jamais d'assister au déjeuner annuel de notre Commando, sa présence nous réjouissant toujours beaucoup.

Nous voulons dire à ses enfants que dans nos cœurs Mélie demeure une Voix et un Visage.

Jacqueline Fleury

CARNET FAMILIAL

DÉCÈS

Nous avons le vif regret de vous faire part du décès de nos camarades :

Suzanne Bosnière, Falaise, le 2 février 2003 ;

May Renault, dite Maisie (57000), Vannes, le 7 avril 2003 ;

Yvonne de Turenne, née Fanthomme, (57000), Toulon, le 16 juin 2003.

DÉCORATION

Odette Pilpoul a été promue Officier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

Toutes nos félicitations.

Hommages à Germaine Tillion

Notre Koury a vaillamment 96 ans depuis le 30 mai 2003. *Repères de l'Historie* de la chaîne France 5 avait diffusé le dimanche 11 mai à 16 heures « Les trois vies de Germaine Tillion », un bon montage d'interviews complété par un débat entre Jean Lacouture et Benjamin Stora, stimulé par les questions de Laurent Joffrin. S'il a été donné les références de leurs derniers ouvrages, celles des livres de notre amie ont été omises, mais nous avons pu au moins apercevoir la très belle photographie en couverture de la thèse de Nancy Wood : *Germaine Tillion. Une femme-mémoire* (éd. Autrement). Cette jeune historienne anglo-canadienne a cotoyé Germaine Tillion pendant plusieurs années, devenant peu à peu amie. C'est Nancy qui a « découvert » le lot de photographies prises par notre ethnographe lors de ses missions dans les Aurès : un album co-signé par elles deux a été publié par les éditions de la Martinière en 2001 : *L'Algérie aurésienne*.

D'autre part, dans la série « Mémoires », France-Culture a rediffusé les cinq entretiens avec Jean Lacouture qui avaient été publiés en 1997 par Arléa sous le titre *La traversée du mal*, du 19 au 21 mai de 11 h 30 à 12 h, puis du 26 au 30 mai, cinq interviews inédites menées par Catherine Dolto.

A l'occasion de l'« Année de l'Algérie » l'Institut du Monde Arabe a consacré les journées des 26 et 27 mai à un « Hommage aux grandes figures du dialogue des civilisations ». En tant que l'une d'elles, Germaine a été présente tout au long du lundi où deux grands Arabisants français : le professeur Jacques Berque et Louis Massignon son maître et ami, furent à l'honneur ainsi



NANCY WOOD

Germaine Tillion, une femme-mémoire

D'une Algérie à l'autre

Collection Mémoires

que deux Algériens francophiles. Le mardi après-midi, deux conférenciers ont retracé le parcours algérien de notre amie en présence d'une assistance nombreuse et attentive.

Et l'ADIR ? Tous ses membres, nous toutes, nous unissons pour la féliciter de tout cœur, lui dire notre affection, notre tendresse.

Merci, bien chère Koury, pour tout ce que tu nous donnes depuis soixante ans et plus.

Denise Vernay

RECHERCHE

Le Docteur Jacques RATAJCZACK souhaiterait prendre contact avec celles qui auraient connu sa mère à Montluc ou à Ravensbrück : Anne-Marie RATAJCZACK, née le 31/07/1924, Matricule 58011 (Polonaise).

Elle a fait partie du transport du 11 août 1944.

Dr J. Ratajczack, 47, avenue de Ségur, 75007 Paris. Tél. : 01 47 34 42 98

Mme Solange LACAU,
3, square de la Dordogne, 75017 Paris,
Tél. : 01 42 67 01 66,
souhaiterait retrouver des personnes ayant porté des colis à Fresnes pendant l'occupation.

Société des Amis de l'ADIR

Nous rappelons aux membres des familles de nos compagnes décédées, ainsi qu'aux enseignants et à tous ceux qui sympathisent avec les Anciennes Déportées et Internées de la Résistance, que l'adhésion à la Société des Amis de l'ADIR donne droit au service de notre bulletin (5 n°s par an).

Cotisation membre : 24 €.

Cotisation membre de soutien : 48 €.

Etablir le chèque au nom de :

Société des Amis de l'ADIR,
24, avenue Duquesne, 75007 Paris